



Compte rendu de l'audience du SNUDI FO 35 avec l'INA

Mardi 4 janvier 2022

Une délégation du SNUDI FO 35 a répondu à l'invitation de Frédéric Bodin, nouvel INA d'Ille-et-Vilaine, qui a souhaité rencontrer les organisations syndicales représentatives. La délégation du SNUDI-FO 35 était composée de Mickaël Bezard, secrétaire départemental et Ronan Le Prado, trésorier du syndicat.

Monsieur Bodin a précisé que l'IA-DASEN l'a missionné pour rencontrer régulièrement les organisations syndicales représentatives à savoir une fois par trimestre. Le SNUDI FO 35 a remercié l'INA de son invitation et exprimé son souhait de trouver en sa personne un interlocuteur ouvert à ses demandes et ses revendications. Nous avons aussi rappelé notre attachement aux instances officielles que ces entretiens ne doivent pas remplacer. A ce propos, le calendrier des CAPD, dorénavant seulement des instances de recours, doit être fixé dans les prochains jours.

Nous avons évoqué la situation depuis la rentrée : le manque de places dans les structures spécialisées criant dans le département et des AESH pas suffisamment nombreux pour couvrir toutes les notifications d'accompagnement de la MDPH. L'inclusion systématique des élèves est très problématique, elle conduit les personnels dans un grand état de fatigue voire de souffrance.

De nombreuses fiches SST font état de violences envers les AESH, violences physiques ou verbales qui ne sont pas tolérables. Dans ces conditions, et au-delà de la problématique de l'inclusion, nous avons développé le cas de plusieurs écoles où nous avons rencontré des enseignants qui peinent à faire classe face à des élèves aux comportements déviants.

M. Bodin indique que la MDPH du département a une réponse essentiellement centrée sur l'accompagnement individualisé et qu'un rééquilibrage des moyens va être effectué au sein des PIAL du département pour améliorer la situation actuelle. Pour le SNUDI FO 35, il est indispensable de recruter des personnels à hauteur des besoins et de supprimer les PIAL qui précarisent la situation des AESH.

Nous avons ensuite déploré la désorganisation dans les écoles qui est encore plus grande depuis le changement de protocole après les vacances de la Toussaint. Les enseignants sont dans l'inquiétude chaque matin de voir un cas positif dans leur classe, devant appeler chaque famille et se confronter aux mécontentements. C'est une source de conflits entre les personnels et les parents d'élèves. Que fait-on des élèves déposés le matin devant l'école ? Comment gérer l'arrivée tout au long de la journée en fonction des résultats des tests ?

La reprise de janvier 2022 se fait une nouvelle fois dans l'impréparation totale avec un protocole qui est arrivé dans les médias seulement la veille de la rentrée. Ce protocole allège les mesures contre la circulation du virus alors qu'on s'attend à un raz de marée de l'aveu même du ministre de la Santé. Le SNUDI-FO réclamait dès le début de la pandémie l'équipement des personnels en masque FFP2. Deux ans plus tard, cette mesure pour assurer une protection optimale n'est toujours pas en place.

L'IENA a informé qu'une commande de masques dits inclusifs a été effectuée pour les enseignants de maternelle et de CP, ils seront fournis prochainement. La gestion de la commande d'autotests est déléguée aux circonscriptions via une plateforme numérique, il n'y a pas de problème d'approvisionnement connu à ce jour.

Plusieurs situations liées au protocole, remontées par des personnels au syndicat ont alors été évoquées. M. Bodin a tenu à clarifier plusieurs points.

Un enseignant placé en arrêt maladie par la CPAM ne doit pas revenir en classe même en cas de changement des règles du protocole.

L'enseignant, symptomatique et en attente d'un résultat de test, prévient sa circonscription de son absence, il est alors placé en ASA. De même, cet enseignant, considéré comme étant en arrêt maladie, ne peut donc être tenu de travailler en distanciel.

Nous avons insisté sur le fait que le meilleur des protocoles ne résoudra pas la problématique actuelle des remplacements : ce qu'il faut c'est un recrutement massif et immédiat de tous les reçus sur liste complémentaire et au delà la titularisation de tous les contractuels. La reconduction de contractuels pour quelques semaines maintient les personnels dans la précarité et cela n'est concevable pour exercer sereinement notre métier.

Si les collègues sont rappelés pour venir travailler alors qu'ils sont en arrêt maladie suite à un contrôle positif au COVID ; si notre représentante au CHSCT n'est pas remplacée alors qu'elle siège en instance représentative du personnel ; si la nouvelle directive nationale concernant l'accueil des enfants de personnels soignants conduit bien souvent au brassage dans les autres classes ; si de nombreuses classes sont encore fermées malgré l'allègement du protocole ; c'est bien le signe qu'il y a urgence à agir.

Pour autant, M. Bodin a indiqué qu'il n'est toujours pas prévu d'élargir l'ouverture de la liste complémentaire et que le recrutement de contractuels supplémentaires n'est pas acté. Alors que des besoins importants se font sentir sur le terrain, seul le report des formations (hors CAPPEI) qui mobilisent des brigades a été décidé jusqu'aux vacances d'hiver. Nous continuons de revendiquer l'abandon total des formations dites en constellation qui permettrait de conserver des moyens de remplacement plus importants et ce même en temps normal.

La carte scolaire, la Loi Rilhac, les évaluations des écoles, le statut des AESH ou la tenue de réunions d'information syndicale en présentiel ont été des sujets également abordés par la délégation lors de cette audience.

Nous avons conclu en déplorant la dégradation des conditions de travail, l'absence de reconnaissance notamment par le gel du point d'indice depuis de nombreuses années conduit les collègues à un état de colère renforcé par la gestion du protocole sanitaire. La FNEC FP FO a déposé un préavis de grève jusqu'aux prochaines vacances et Force Ouvrière ainsi que d'autres organisations syndicales appellent à la grève dans le cadre interprofessionnel le jeudi 27 janvier 2022.